

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 25 janvier 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Jean-Michel FRANC, Dany BOYER, Pierre COUDON, Cyril DANTONY, Daniel DEVES, Gerrit Jan FONK,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Joël ROZIÈRES (pouvoir à M. DANTONY)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Vanessa CONTIERO

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Christophe DAVID, secrétaire à la mairie

* * *

Madame le Maire ouvre la séance à 20.38 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DÉLIBÉRATIONS

- Acceptation Remboursements assurance AXA

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Mme VALETTE Karine (agent général AXA) a fait don de la somme de 2 500.00 € à la commune suite sinistre intervenu sur l'église (dégâts des eaux).

La compagnie d'assurances AXA (assurances de la commune, des bâtiments et des véhicules communaux) rembourse un total de 1 073.03 € en raison de la révision de divers contrats communaux.

Approuvé à l'unanimité

- Vente tondeuse communale

Un prix de 50 € a été offert par M. DANTONY pour une vieille tondeuse (OREC HONDA) appartenant à la commune.

M. DANTONY se retire au moment du vote

Approuvé à la majorité

8 pour, 2 abstentions

- **Réaménagement prêt bancaire**

Un réaménagement des prêts bancaires permettra à la commune d'économiser 2958 € et 559 € pour un deuxième prêt.

Approuvé à l'unanimité

- **Acceptation paiement des factures d'investissement avant vote du budget.**

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de payer les factures d'investissements dans la limite de 25 % des dépenses prévues au budget avant l'adoption du budget primitif 2021.

Approuvé à l'unanimité

- **Indemnité du trésorier 2020**

Madame le Maire propose d'attribuer à l'octroi de Mme HUET Anaïs, receveur municipal, l'indemnité de confection du budget qui s'élèverait à 30.49 € brut (27,61 € net) pour l'année 2020

Approuvé à l'unanimité

- **Assurance statutaire du personnel 2021**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler d'une part, les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents CNRACL et IRCANTEC avec la compagnie CNP Assurances et d'autre part la convention de gestion avec le Centre de Gestion de la Dordogne

Approuvé à l'unanimité

- **Projet boucherie : Autorisation au maire demande de financement**

Un projet a été développé pour la création d'une boucherie, sur une surface de 67 m², adjacente au multiple rural Vival.

Estimation prévisionnelle projet création Boucherie selon étude ATD Janvier 2021

MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION : 212 500 €

• **ATD /COUT PREVISIONNEL HT Travaux Création Boucherie: 174 800 €**

Travaux sur une superficie concernée de 67 m²

Dont travaux transition énergétique: 69 920 € HT

• ATD/ estimation ingénierie : 30 590 € HT

MAITRISE D'OEUVRE + BET 11% : 19 228 € HT

MISSION SPS 2 % : 3 496 € HT

BUREAU DE CONTROLE 1,5% : 2 622 € HT

HONORAIRES OPC : 5 244 € HT

• ATD / Frais annexes : 7 110 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

COÛT TOTAL HT Travaux + Ingénierie éligibles aux financements : 205 390 €
soit Coût Travaux : 174 800 € HT + Honoraires : 30 590 € HT

- **ÉTAT / DETR 2021 :** **69 920 €** **40 %**
35 % + 5 % Zone Revitalisation Rurale sur Coût HT Travaux
- **REGION/ Contrat de Dynamisation :** **40 000 €** **19,47 %**
- **DEPARTEMENT/ CPC Axe 1 :** **51 347,50 €** **25%**
25% sur Coût total HT Travaux + Ingénierie

- **COMMUNE / Fonds propres –Emprunt :** **44 122,50€** **21,48 %**

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à engager les démarches auprès des partenaires que sont l'État; la Région et le Département pour aider financièrement la Commune à réaliser cette opération et contribuer à la revitalisation du centre bourg de Saint-Pompon.

Approuvé à l'unanimité

- **Achat terrain BD 109 et 108**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquérir le terrain jouxtant l'aire de dépôt des ordures ménagères (parcelles cadastrés BD n°109 d'une surface de 4000 m² et BD n°108 d'une surface de 510 m²).

Elle s'est rapprochée de la propriétaire pour lui présenter une offre de la commune à 2 500 € soit environ 1.80 €/m².

Approuvé à l'unanimité

- **Convention SPA**

Notre commune ne disposant pas d'une fourrière pour accueillir les animaux errants, elle est dans l'obligation légale d'adhérer à celle de Bergerac, pour un coût de 0.85 €/hab. (soit env. 315 €). Les fourrières ne se déplacent pas pour ramasser les animaux errants. Ce sera le conseil qui devra assurer le transport.

Refusé à la majorité 5 contre ,4 pour, 1 abstention

- **Éclairage Public- Éradication des luminaires "boules" – Demande de subvention**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter ne subvention DETR pour le programme d'éradication des luminaires "boules " voté précédemment.

Montant total des travaux HT	2 500.00 €
Participation SDE 24 (30 % du montant total HT)	- 750.00 €
Coût total HT acquitté par la commune, éligible à la DETR	1 750.00 €
Montant DETR sollicité	700.00 €
Resta à la charge de la commune	1 050.00 €
Taux DETR (% de la dépense acquitté par la commune)	40 %

	Montant HT	%
DETR	700.00 €	40 %
Autofinancement	1 050.00 €	60 %
Total	1 750.00 €	

Approuvé à l'unanimité

Communications

- **Lutte contre l'ambroisie : nomination d'un référent**

L'ambroisie est une plante annuelle, toxique et allergisante. Pierre COUDON se propose comme référent.

- **Abri bus scolaire**

Voir compte rendu du 05.11 2020. Madame le Maire propose de demander une aide à la région, et de solliciter l'intervention de « La Main Forte ». Plusieurs modèles et plusieurs prix sont à l'étude. La décision sera prise lors de la réunion du conseil concernant le budget 2021.

- **Emplacement poubelles SICTOM**

Le projet des poubelles semi-enterrées a été retenu, étant le moins cher et le plus adapté à l'usage de tous les habitants.

Coût total : 1 500 €.

Le SICTOM prendra en charge 50% des frais de matériel et d'installation, y compris d'éventuels frais de bris de roche. 50 % restera à charge de la commune (7 500 €)

Au Maine : 2 containers pour les ordures ménagères, 2 pour les emballages plastiques et papier, 2 pour le verre.

A Montauban : 2 ordures ménagères, 2 emballages plastiques et papier, 2 verre.

Magaud : 2 ordures ménagères, 2 emballages plastiques et papier, et, s'il y a de la place, 1 verre.

Remarques : -1 Les campings garderont leurs propres poubelles. -2 la commune peut garder les containers pour le cimetière et pour les marchés gourmands.

- **Travaux de voirie 2021**

La commission à la voirie a fait une liste prioritaire des routes qui doivent être refaites :

1 La Rouquette 2 Leygue 3 Perdigal 4 La Catus. Si le budget le permettant : 5 Les Vauries

Remarque : Pour le budget de 2020, un montant de 12.000 € avait été prévu pour la construction des LAPA. Ces logements n'étant pas encore construits à l'heure actuelle, la possibilité de verser cet argent au budget de la voirie est à l'étude.

Plusieurs habitants nous ont écrit pour demander la réparation de leurs chemins ruraux. Ces demandes sont à l'étude.

- **Panneaux de signalisation**

Ont été prévus : plusieurs panneaux de 30 KM, un STOP à la bifurcation du foirail, un SENS INTERDIT à l'école, 1 INTERDIT AUX VEHICULES DE PLUS DE 7,5 TONNES pour les ponts du Moulin de Soutou et celui du Fond-Nadal. Pour ces deux derniers, la question du passage des camions de livraison et de déménagement se pose.

Le positionnement des panneaux 3 à KM se fera en accord avec la commission à la voirie.

- **Travaux d'Élagage /épareuse**

Parmi les trois devis proposés, celui de l'entreprise Mazet est retenu, pour un tarif horaire de 120 € TTC. L'entreprise prévoit deux jours de travail. Les cantonniers seront mobilisés pour ces deux jours.

- **Publication du Petit Journal**

La commission à la communication a l'intention de reprendre la publication du Petit Journal de Saint-Pompon. L'entreprise d'imprimerie Bataillon de Sarlat pourra imprimer un journal de 16 pages, sur le même type de papier que les éditions précédentes pour 386 € HT

- **Mise en place du site internet**

Le site pour la commune est désormais officiellement ouvert ; depuis que nous avons placé des flyers dans les commerces, le site est bien fréquenté. Nous avons déjà plusieurs demandes de modification de données et autres questions. Tous ceux et celles qui ne sont pas mentionnés sur le site et qui voudraient être référencés, sont priés de s'adresser à la mairie.

- **Mise à jour liste des personnes vulnérables**

Les personnes concernées seront approchées pour savoir si elles voudraient figurer sur cette liste.

- **Compte rendu visite de l'Inspection Éducation Nationale**

L'inspecteur de l'éducation nationale a visité l'école de Saint-Pompon ; Tous les instituteurs ont été suivis au même niveau. L'inspecteur a constaté que le niveau des élèves est conforme à celui des élèves ailleurs en France.

Le fait que l'an prochain l'école perd un poste est dû à la baisse de la population, qu'on constate dans de nombreuses communes du Sud-Ouest.

- **RIFSEEP**

Il s'agit du Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat. La mise en place de ce régime n'étant pas terminée à l'heure actuelle, la communication sera reportée à plus tard.

- **Rachat du « Bar à Bruno"**

Le lundi 1^{er} février Madame le Maire accueillera des acheteurs potentiels pour le bar. S'ils se décident à reprendre le local, ils ont l'intention de créer un salon de thé / bar

- **Organisation des marchés gourmands**

7 marchés gourmands sont prévus pour le moment. Puisque l'emplacement actuel des marchés gourmands nous place hors des règles de sécurité, ils auront lieu cet été au parking de l'école. L'endroit est moins attractif, certes, mais on peut penser à d'autres manières de faire valoir le bourg.

Décision reportée.

- **Point sur la procédure d'adressage**

Madame le Maire et la première adjointe suivent un cours à ce sujet. L'adressage doit être mis en place avant 2025.

- **Point sur les ZAD**

La durée légale des Zones d'aménagement différées (ZAD) dans la commune est dépassée. Elles n'ont pas été renouvelées. Il s'agit de terrains sur lesquels la commune peut exercer un droit de préemption. La commune pourrait se repositionner pour récupérer en ZAD les terrains intéressants pour la commune. Cela pourrait être important pour le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

Questions diverses

- Lettre des propriétaires du restaurant La Forge. Demande de louer l'ancienne gare de tramway pour une activité saisonnière, à partir de 2022. Rénovation du bâtiment à leurs frais.
- Pompon Info : l'association est dissoute dès maintenant.
- Etude diagnostic de l'assainissement: Depuis plusieurs années, l'ATD conseille à la commune de faire une étude pour vérifier l'état du réseau d'assainissement. Le réseau de collecte des eaux est dégradé.

Madame Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23.33 heures